

CLIMAT RIEN NE SE FERA SANS LES FEMMES

Du 30 novembre au 11 décembre se tenait à Paris la COP21, conférence internationale sur le climat. En marge des événements officiels, des collectifs du monde entier se sont mobilisés, dont de nombreux groupes de femmes, d'activistes féministes, éco-féministes¹, afro-féministes... Pourquoi leur mobilisation sur cette question est-elle si importante ?



Les femmes, qui représentent 70 % des pauvres dans le monde, sont les plus touchées par le dérèglement climatique. En effet, ce sont elles qui assument la majorité des tâches domestiques. Dans les pays du Sud notamment, elles s'occupent de l'agriculture et collectent les ressources permettant de se nourrir, boire, se chauffer... Le réchauffement détruit les ressources naturelles et rend ces tâches beaucoup plus difficiles. Dans certaines régions, aller chercher du bois ou de l'eau devient un véritable parcours du combattant.

Toujours dans les pays en voie de développement, les femmes assurent 60 % à 80 % de la production agricole (même si elles n'en tirent que 10 % des revenus !) et cette production est mise en danger par le dérèglement climatique (sécheresse et inondations). De plus, le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle est 14 fois plus élevé pour les femmes ! Lors des mouvements de population engendrés par les catastrophes naturelles ou le dérèglement climatique, on constate une augmentation des violences faites aux femmes. Enfin, les femmes étant souvent victimes de discriminations, déscolarisées tôt et moins alphabétisées, elles ont moins accès à l'information, sont donc plus vulnérables et peuvent plus difficilement se défendre.



Les femmes contribuent moins que les hommes au dérèglement climatique (utilisation de transports moins polluants, alimentation moins carnée, accès réduit aux modes de production industrielle polluants...). De plus, étant les principales productrices agricoles, elles détiennent des savoir-faire traditionnels et ont développé des solutions alternatives pour préserver la nature et la biodiversité (agro-écologie, agriculture urbaine, plantation de nouvelles variétés de cultures, reforestation, pratiques d'économie d'énergie et d'eau, activités de recyclage...). De nombreux groupements de femmes se mobilisent tout autour de la planète. C'est le cas des femmes indigènes (en Amérique du Sud et particulièrement au Brésil) qui luttent pour défendre les forêts.

Cop21 Paris 2015
Femmes et Climat
au Pavillon de la France
en présence
de Ségolène Royal,
Vandana Shiva,
Mary Robinson,
Winnie Byanyima,
Marie-Monique Robin).
Arnaud Bouissou
- MEDDE/SGCOP21

Yvelines Nicolas de l'association Adéquations, membre du groupe français Genre et justice climatique, a pu rencontrer à l'occasion de la COP21 de nombreux groupes de femmes comme la Fondation pour les africaines ou le Réseau national des femmes rurales du Sénégal : « Elles luttent contre les accaparements de terres visant à produire des agro-carburants, alors qu'elles ont déjà un moindre accès au foncier ». Elle se souvient aussi du réseau AYCM (Mouvement des jeunes arabes pour le climat), « fondé par une jeune femme du Bahreïn, très dynamique dans une région où ça n'est pas toujours facile de se mobiliser. J'ai remarqué aussi que des associations comme la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (représentée dans de nombreux pays) rappellent courageusement des enjeux qui semblent ne plus être « à la mode » : le désarmement, l'impact des conflits armés à la fois sur les femmes et sur l'environnement, la critique du nucléaire civil et militaire. »

Pourtant, le rôle des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique n'est pas assez visible, et elles sont très peu présentes dans les instances de décision. Les associations qui se sont penchées sur le sujet à l'occasion de la COP21 préconisent de mieux reconnaître le rôle des femmes et de les aider dans la lutte pour le climat. Mais aussi, en amont, de faciliter l'éducation des filles et de lutter pour l'autonomie de toutes les femmes afin qu'elles puissent prendre leur place dans les processus de décision. Lutter pour l'égalité nous permettra de mieux réagir à la crise environnementale. Hélas, cet appel n'a pas été totalement entendu par les dirigeants à l'occasion de la COP21. « Nous avons obtenu que le genre figure comme principe dans le préambule de l'accord de Paris, mais c'est insuffisant car il aurait dû être inscrit aussi dans les parties opérationnelles : sur la question des technologies ou celle de l'aide financière, par exemple », souligne Yvelines Nicolas.

Le rôle des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique n'est pas assez visible...

obtenue que le genre figure comme principe dans le préambule de l'accord de Paris, mais c'est insuffisant car il aurait dû être inscrit aussi dans les parties opérationnelles : sur la question des technologies ou celle de l'aide financière, par exemple », souligne Yvelines Nicolas.

Les combats pour l'écologie et l'égalité entre femmes et hommes continuent, et ils n'ont jamais été aussi connectés.

Yéléna

¹ - Groupes de militantes qui lient les questions de féminisme et d'écologie

D'Aubervilliers au monde

Liberté
Égalité
Sororité



L'Homme de papier - 65 x 50, par Milka Karaklajic (Serbie).

FEMMES de tous les pays unissez-vous !

Ce journal a été réalisé par un groupe d'une dizaine de femmes et d'hommes fréquentant des ateliers sociolinguistiques à Aubervilliers. C'est la délégation aux droits des femmes de la Ville qui en a pris l'initiative, proposant à des citoyen-ne-s venu-e-s de pays multiples et variés (Algérie, Cambodge, Géorgie, Île Maurice, Mauritanie, Sénégal, Serbie, Tunisie... et France) de travailler ensemble sur l'égalité de genre et sur les luttes de femmes à travers le monde.

Après des premiers échanges sur l'égalité femmes/hommes, une rapide sensibilisation au travail journalistique a permis à chacun-e de dépasser les obstacles linguistiques pour savoir choisir son sujet, trouver de bonnes sources d'information, poser des questions et synthétiser les réponses. Sept séances d'atelier ont abouti au journal que vous avez sous les yeux.

Ce journal est édité par la Mission Droits des femmes et lutte contre les discriminations de la Ville d'Aubervilliers - 124, rue Henri-Barbusse 93300 Aubervilliers.

Il a été réalisé par les participants à deux ateliers sociolinguistiques assurés par l'ASEA et La Parenthèque, accompagnés par des professionnels de l'Emi (École des métiers de l'information).

Comité de rédaction : N'Diaye Soumaré, Djiby Ba, Lamine Baye Dramé, Tamara Kerdzeradze, Vijayantee Ramjeet, Sok Heng Sam, Cédric Péresse, Nadjim Nait Meddour, Farida Madoui, Fatima Issad, Milka Karaklajic, Djamila Rahmani, Christine Lebreton et Yéléna Perret.

Maquette : Sophie Fourré (Emi).

Directeur de la publication : Philippe Merlant (Emi).

Imprimeur : Reprotechnique
18, rue de la Perle 75003 Paris.

La diversité de notre groupe - quels que soient l'âge et le pays d'origine - nous a permis de mesurer à quel point les problèmes sont partout les mêmes. Même si les formes sont différentes d'un pays à l'autre - plus politiques dans certaines dictatures, plus religieuses dans les pays dominés par des intégristes - partout l'oppression des femmes manifeste de tragiques constantes. Peu de choses semblent bouger. Et quand des lois allant dans le sens de l'égalité sont votées, elles sont souvent non appliquées. Tout se passe comme si le modèle patriarcal restait gravé dans les têtes et ancré dans les comportements.

Peu de choses semblent bouger.

À moins que ce ne soit les responsables politiques qui ne comprennent pas à quel point les choses doivent changer. N'est-ce pas un signe que le terme même de « féminicide », qui désigne les violences meurtrières faites aux femmes, soit un nom masculin ?

Partout aussi, nous avons fait le constat que les femmes sont de plus en plus nombreuses pour ne plus considérer l'inégalité, l'oppression, les violences, comme « normales », comme allant de soi. Partout, elles sont en train de s'émanciper. Notre souhait : que ce mouvement ne cesse de s'amplifier, là-bas comme ici.

Femmes de tous les pays unissez-vous !

LA PARITÉ À L'ORDRE DU JOUR

Au Sénégal, 40 % des députés à l'assemblée sont des femmes, bien mieux qu'en France ! La société sénégalaise évolue à toute vitesse vers l'égalité. Mais les lois ne sont pas toujours appliquées dans toutes les régions.

« Globalement, les lois ne sont pas appliquées. Mais, aujourd'hui, les femmes connaissent bien mieux leurs droits », affirme une responsable de l'association des juristes sénégalaises (AJS), créée en 1974 par des avocates, des juges, des notaires, des professeurs de droit pour aider les femmes qui ont des problèmes à se tourner vers la justice et à se défendre. L'une de ses fondatrices, Mame Madior Boye, est devenue la première femme Premier ministre du Sénégal (de mars 2001 à avril 2002).

En 2013, une loi sur la parité a donné du pouvoir politique aux femmes.

**40% des sièges
à l'assemblée
pour les femmes**

« Au niveau de l'Assemblée et de l'État, il y a la parité : 40 % des sièges à l'assemblée, c'est mieux qu'en France !, commente la salariée de l'AJS. Certains - des hommes, mais aussi des femmes ! - tentent de décourager les femmes en disant que cette loi ne concerne que les Occidentaux, pas les Sénégalais ! »

« Le vrai problème de cette loi de 2013, c'est son application. Certains la respectent, d'autres non. Ils font ce qu'ils veulent ! », confirme l'assistante de l'Afard (Association des femmes africaines pour la recherche et le développement), créée en 1997 par des Sénégalais passés par l'Europe et revenus au pays pour améliorer les choses, notamment sur le plan juridique.

La loi sur la parité semble plus appliquée à Dakar que dans le reste du pays. Dans les villes des confréries religieuses, notamment, on ne veut pas l'appliquer à cause des traditions. « Il y en a qui résistent en disant que notre culture, c'est la domination des hommes, poursuit la salariée associative. Ceux qui n'en voulaient pas sont en train de casser la loi. » Elle ajoute que pas mal de femmes ne connaissent pas leurs droits et ne savent même pas qu'une loi a été votée. « Il y a beaucoup de pauvreté, un manque d'argent, qui rend difficile la situation des femmes. La femme n'a pas d'argent, donc pas de force. Certains pensent que la parité, c'est que la femme apporte la moitié des ressources... même si elle n'a pas d'argent ! Il faudra du temps pour changer les choses. La formation, l'éducation, c'est essentiel. »

Sur les violences faites aux femmes, une loi a été votée dès 1999. « C'est une protection pour les femmes : elles peuvent porter plainte si elles sont victimes de violences. Et il y a des hommes qui sont condamnés pour cela », explique une responsable de l'Aprofes (association pour la promotion de la femme sénégalaise), créée en 1987 par des femmes de Kaolack et qui a mis en place des formations aux techniques de production (agriculture, élevage, artisanat), des cours d'alphabétisation, un point d'écoute pour les femmes victimes de violences et une mutuelle de santé. « Dans notre région, la loi est plutôt bien appliquée, poursuit la responsable associative. Ailleurs, il y a des gens qui l'appliquent, et d'autres pas. »

N'Diaye, Djiby et Lamine



Présence massive des femmes au Forum social mondial de Dakar (2011).

Clara Zetkin révolutionnaire et pionnière du féminisme

Militante communiste et féministe allemande, Clara Zetkin a organisé la première « journée internationale des femmes » le 19 mars 1911, dans des années marquées par la famine et la torture des militants socialistes. Elle a dénoncé les discriminations contre les femmes et les enfants de sexe féminin : « De même que les capitalistes oppriment les travailleurs et travailleuses, de même les hommes oppriment les femmes ». En tant que socialiste révolutionnaire, elle pensait que « les femmes resteront opprimées jusqu'à ce qu'elles soient économiquement indépendantes ».

De son vrai nom Clara Eissner, elle est née à Wiederau (Saxe) en 1857, et sa mère, Joséphine, était elle-même déjà une féministe. Professeur en langues étrangères et journaliste, Clara a fréquenté très jeune les milieux socialistes, puis a rencontré Ossip Zetkin, révolutionnaire russe en exil, devenu son compagnon. Le couple, expulsé d'Allemagne, s'installe à Paris, où ils auront deux enfants. Ossip meurt dès 1889, mais Clara vivra jusqu'à 75 ans, restant une militante jusqu'à sa mort en 1933.

Aujourd'hui, la journée internationale des femmes est célébrée le 8 mars de chaque année. Au XXIe siècle, la planète entière a toujours ce problème d'égalité entre les femmes et les hommes. Et de nombreuses femmes sont encore victimes de la terreur et de l'abus : certaines en tombent malades ou sont même tuées. Pour être libres et concevoir la vie comme elles le veulent, les femmes doivent continuer la lutte. Parce qu'une femme est notre mère, notre sœur, notre épouse ou notre amie, il faut passer à l'action. Il reste un combat à mener auquel nous devons participer. Nous devons nous aimer. Et les résultats ne manqueront pas !

Milka

PORTRAIT

UNE LOI TOUJOURS BLOQUÉE

En Algérie, il reste beaucoup à faire pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. La loi de 2014 qui criminalise les violences faites aux femmes a-t-elle été jetée aux oubliettes ?

Les députés algériens ont adopté le 5 mars 2014 une loi criminalisant les violences contre les femmes. Depuis, le Sénat ne l'a toujours pas étudiée. Et une partie de la société civile s'inquiète.

Le texte prévoit des peines de six mois à deux ans de prison pour « quiconque exerce sur son épouse des contraintes afin de disposer de ses biens et de ses ressources financières », peine qui peut être doublée en cas d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel. C'est la première fois qu'il y a une identification particulière de la violence au sein du couple. Quant à l'abandon de famille, il n'était jusqu'ici reconnu que si la femme avait des enfants. Cette condition a été supprimée.

Les associations féministes qui se battent depuis des années ne sont pas satisfaites de ce texte qui conserve une clause inacceptable dite « du pardon » : elle prévoit qu'en cas de pardon de la femme, les poursuites contre l'agresseur s'éteignent.

Naamane Belaouar, un élu de l'Alliance pour l'Algérie verte, a dénoncé un texte « contraire aux préceptes coraniques et qui vise la dislocation de la famille ». Tandis qu'Ahmed Khelif, député indépendant, a expliqué qu'avec cette loi, « il sera plus simple d'avoir une maîtresse que d'être marié » et que la loi légitime ainsi les « relations extra-conjugales » (!)

La situation des femmes en Algérie connaît une profonde transformation.

Louisa Hanoune

Fille de paysans née en 1954, elle fuit son village avec sa famille pour aller à Annaba, où elle commence l'école. C'est la première femme de sa famille à fréquenter l'école. Elle obtient son baccalauréat et entre à l'université de droit. En 1984, elle commence la politique et se bat pour les droits des travailleurs et des femmes. Elle est emprisonnée en tant que membre d'un parti interdit à l'époque (un seul parti est alors autorisé). Après sa sortie de prison, elle continue son travail politique et crée le Parti des travailleurs qui est maintenant autorisé. Elle a été trois fois candidate à l'élection présidentielle. C'est la première femme algérienne - et dans tout le monde arabe - à se présenter à la présidence de son pays.

Nadjim et Fatima

PORTRAIT

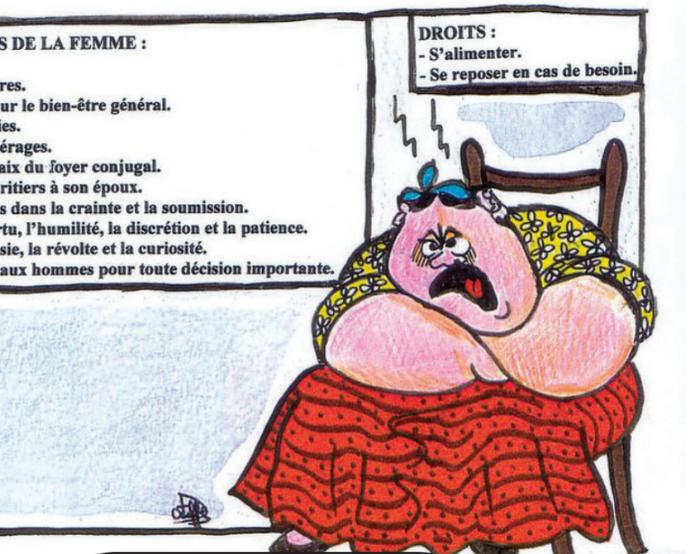
Lalla Fatma N'Soumer

Lalla Fatma N'Soumer est une femme kabyle qui a marqué la résistance algérienne contre l'occupation française. De son vrai nom Fatma Sid Ahmed, elle est née vers 1830 à Ouerja et a grandi au sein d'une famille maraboute où sa liberté était restreinte. On l'a mariée de force à son cousin, mais elle fut ramenée par son mari et sa belle-famille chez ses parents après seulement 30 jours car elle ne voulait pas consommer ce mariage !

Un jour, elle convoque les villageois pour leur annoncer la vision qu'elle a eue à propos de hordes farouches qui viennent les exterminer. C'est en 1852 qu'elle a cette révélation qui mobilise toute la Kabylie. L'insurrection est alors menée par Lalla avec beaucoup de courage, ce qui a poussé les Français à la surnommer « la Jeanne d'Arc du Djurdjura ».

Très affectée par la culpabilité de n'avoir pu mener le combat de son peuple à terme, elle meurt en 1863 à l'âge de 33 ans.

Nadjim



OBLIGATIONS DE LA FEMME :

- Travailler.
- Obéir aux ordres.
- Se sacrifier pour le bien-être général.
- Eviter les sorties.
- Fuir les commérages.
- Préserver la paix du foyer conjugal.
- Donner des héritiers à son époux.
- Elever ses filles dans la crainte et la soumission.
- Cultiver la vertu, l'humilité, la discrétion et la patience.
- Eviter la jalousie, la révolte et la curiosité.
- S'en remettre aux hommes pour toute décision importante.

DROITS :

- S'alimenter.
- Se reposer en cas de besoin.

Farida, Nadjim et Cédric

Aujourd'hui, on compte 65 % de femmes parmi les diplômés, et 42 % des magistrats sont des femmes. Les femmes progressent partout. Elles ont besoin aujourd'hui de lois justes et égalitaires. Elles ne sont tout de même que 17 % à travailler et 9 % à avoir des postes à responsabilités.

D'après les statistiques des services de police, une quarantaine de femmes ont été assassinées en 2014. 15 707 femmes ont été battues, dont 7 734 par des membres de leur famille (soit dans la moitié des cas). Les chiffres restent cependant en-dessous de la réalité, étant donné que peu de femmes portent plainte auprès des services de police.

Face au progrès, les femmes ne se laissent pas intimider par les islamistes au pouvoir. Quand à l'amendement sur la violence contre les femmes, ils ont utilisé tous les canaux possibles pour empêcher son vote, mais ils n'ont pas réussi.

En réalité, les lois sont souvent en décalage avec les pratiques sociales, bien plus avancées.



DEUX PAYS, DEUX HISTOIRES QUI SE RESSEMBLENT

Vijayantee vient de l'Île Maurice, Tamara de Géorgie. La seconde a subi des violences de son propre mari, la première a une amie très proche à qui cela est arrivé. En échangeant leurs expériences, elles ont vu à quel point la situation est la même pour les femmes, par delà les milliers de kilomètres qui séparent leurs deux pays.

À l'Île Maurice, S. n'a pas encore 18 ans, mais sa mère pense qu'elle est assez grande pour se marier. Elle va à l'école et rencontre la sœur de son futur mari dans un cours de cuisine. Les deux mères arrangent le mariage. Son mari a 15 ans de plus qu'elle et vient d'une famille riche.

En Géorgie, je me suis mariée à 17 ans avec un homme que je connaissais depuis longtemps et j'ai eu avec lui deux enfants qui habitent aujourd'hui en Géorgie. J'ai eu des problèmes avec mon mari car nous n'avions pas la même religion, puis nous nous sommes séparés. J'ai eu un deuxième mari, que j'ai d'abord trouvé beau et gentil, mais, en fait, il ne l'était pas !

La mère du mari de S. veut montrer que c'est un homme bien mais, même si ça ne se voit pas au début, il boit beaucoup. Très rapidement, sa belle-famille devient agressive avec S. et la commande. Il n'y a pas d'amour dans ce mariage, dont naît un seul bébé. Le mari ne rentre pas à la maison, il boit beaucoup, fait n'importe quoi, a des accidents de voiture... Quand il rentre voir S., il la viole et la frappe. Elle reçoit même des coups de poing dans le ventre pendant sa grossesse. S. travaille pendant que sa fille grandit, mais elle mange mal et ne dort pas bien. Les violences continuent. Parfois la mère du mari et sa sœur battent S. elles aussi. Elles ne se radoucissent que quand le père de S. meurt, lui laissant un héritage que la belle-famille tente de récupérer.

Mon mari me tapait et tapait sur les enfants. Nous avons eu trois enfants, mais un jour il a cassé le poignet d'un d'entre eux. Les violences étaient de pire en pire. Il faisait peur à tout le monde à la maison.

La police vient souvent au domicile de S., parle avec le mari, le menace, mais ne fait rien de plus. Même lorsque S. se retrouve à l'hôpital après des violences, la police ne fait rien. La belle-mère paie pour toutes les bêtises de son fils unique et essaie de le couvrir.

En Géorgie, la police vient, mais ne fait rien, car le couple est marié et la police considère que cela ne la regarde pas.

Au travail, S. rencontre deux femmes qui deviennent ses amies et veulent l'aider. Sa belle-famille continue de la harceler. S. essaie de garder son calme, mais répond parfois. Sa fille a maintenant 9 ans. La famille du mari fait du chantage à S. en lui disant que, si elle part, son mari va mourir. Elle part puis revient de nombreuses fois. Quand elle revient auprès de son mari, elle est traitée comme une servante. La belle-mère ment à la fille de S., arrive à la retourner contre S. et à lui faire faire un faux témoignage contre elle. S. fait tout pour sa fille, mais celle-ci part avec la famille de son père.

J'ai trouvé de l'aide auprès de mes frères et sœurs et, après dix ans ensemble, nous nous sommes séparés en 2007. Six ans plus tard, je suis partie de Géorgie et suis venue en France avec mes trois enfants pour fuir mon mari.

S. est maintenant partie définitivement du domicile, elle est en paix et sa fille est revenue lui présenter des excuses. S. est une personne très généreuse qui a toujours voulu aider les autres et tout donner. Heureusement qu'elle a pu compter sur deux amies qui l'ont aidée en retour.

J'ai dû payer beaucoup pour la procédure de divorce, mais nous avons enfin divorcé en 2013. J'ai pleuré de joie le jour du divorce car tout cela était très difficile. Je dors mieux même si je suis encore stressée, car il s'en prend à mon premier fils, resté en Géorgie. Je commence à en parler maintenant parce que tout est fini et que je suis sortie de la dépression. En revanche, mon fils qui est avec moi en France doit voir un psychologue, car il a été traumatisé par les violences.

Tamara et Vijayantee



Lou-Brice Léonard

La photo ci-dessus est celle d'une sculpture réalisée par Lou-Brice Léonard, artiste plasticien et réalisateur de courts métrages. Son travail de sculpteur, inspiré de vestiges de statues en Égypte, mêle des corps resplendissants et le thème de « la mort au travail ».

<http://www.loubriceleonard-sculpteur.com>

POURQUOI CES VIOLENCES ET QUE FAIRE POUR LES VICTIMES ?

On trouve des violences contre les femmes dans tous les pays car, souvent, les femmes travaillent dur mais l'homme garde la première place dans la société. C'est très difficile pour les femmes, et ce sont les traditions qu'il faudrait changer. De plus, il y a beaucoup de problèmes d'alcool.

Si je rencontrais une femme victime de violence, je lui dirais de demander de l'aide, de partir, car il y a beaucoup moins de problèmes après. Même si ce n'est pas facile, il faut travailler et arriver à vivre sa vie.

Il est nécessaire de parler de ce phénomène et de faire sentir aux femmes qu'elles sont victimes et non responsables afin qu'elles partent avant qu'il ne soit trop tard. Il faut les aider à se reconstruire, prendre en charge leurs enfants afin que ceux-ci ne tombent pas sous la coupe du mari. Ces hommes ne devraient pas être appelés des hommes mais des bêtes sauvages. Il faut informer les victimes afin de changer les mentalités, vaincre les stéréotypes et pousser les gouvernements à adopter des mesures fortes.

DÉFINITION

Violence conjugale

violence exercée par un partenaire au sein d'une relation de couple (que les partenaires soient mariés, pacsés, vivant en concubinage ou séparés, que le couple soit hétérosexuel ou homosexuel).

Cette violence ne semble pas beaucoup diminuer malgré les efforts des gouvernements et des institutions internationales. Même dans les pays qui disposent d'une législation contre la violence, il est difficile de faire appliquer la loi. Les femmes ont souvent peur de quitter le domicile et d'engager des poursuites contre l'agresseur.

Même si elles restent impunies dans certains pays, les violences envers les femmes dans le couple sont de moins en moins acceptées. En Géorgie, il y a de plus en plus d'associations et de refuges pour les femmes victimes de violences conjugales.

À l'Île Maurice, le Parlement adopte en 1977 la « *Protection from Domestic violence act* », une loi qui préconise des mesures pour la protection des victimes. Le ministre de la Femme a institué des « *family supports units* » dans chaque district de l'Île et les victimes de violences conjugales (majoritairement des femmes) y ont recours quotidiennement. « *De plus en plus de femmes viennent nous demander de l'aide*, témoigne une association. *En vingt ans, cette violence n'a cessé d'augmenter et les blessures sont de plus en plus graves.* » Les officiers enclenchent des procédures pour qu'elles obtiennent protection, mais essaient souvent de gérer le problème par la médiation, ce qui n'est pas recommandé pour les violences conjugales. À l'Île Maurice, des hommes ont aussi créé une association pour lutter contre ce fléau (MAV).

Vijayantee

Des chiffres éloquents

La violence conjugale, qui est un grave fléau voire une « épidémie » comme l'a décrit l'OMS, continue de faire des victimes partout dans le monde.

→ En 2014, EN FRANCE, **118 FEMMES** ont été tuées, par leur conjoint, soit une mort tous les trois jours.

→ EN ITALIE, de janvier à juillet 2013, **80 FEMMES** ont été tuées par leur partenaire.

→ EN SUISSE, la violence conjugale tue **2 FEMMES CHAQUE MOIS**.

→ EN INDE, en 2010, **8 391 CAS DE FEMMES BRÛLÉES VIVES** par leur mari ou leurs beaux-parents ont été enregistrés.

Beaucoup de ces meurtres sont perpétrés au domicile et devant les enfants.

→ Selon une étude réalisée en 2012, À L'ÎLE MAURICE environ **1 FEMME SUR 4** a connu une situation de violence liée à son genre au cours de sa vie.

Une histoire parmi d'autres

À l'Île Maurice, la violence conjugale a fait une nouvelle victime en août 2013. Une femme de 55 ans a succombé à une rupture du foie, et le médecin pense que c'est un cas de « *full play* ». Son époux et le fils de ce dernier (issu d'un premier mariage) sont en détention provisoire pour meurtre. La première épouse de l'agresseur était décédée il y a 18 ans des suites de brûlures infligées par son mari...

